

Custom Course Design and Development Service France

1. Champ d'application

Le présent service ("Service") permet au Client de bénéficier de solutions pédagogiques personnalisées pour impartir ses cours d'informatique. Le Client peut s'en servir afin de restructurer ses supports de cours et répondre au mieux à ses besoins. Par exemple, le Service lui permet d'ajuster la durée des formations aux exigences de l'entreprise et/ou d'élaborer de nouveaux supports. Les modalités du Service sont convenues entre Sun et le Client. Les supports de cours personnalisés existent sous plusieurs formes, selon le contexte dans lequel la formation informatique doit être dispensée. Il peut s'agir de leçons, d'ateliers de formation ou de formations en ligne.

Aucun produit ou logiciel Sun ne sera fourni avec le Service, sous quelque forme qu'il soit. Seules les prestations livrables répertoriées dans la liste de services sont prises en charge par Sun.

2. Tâches et produits livrables

Toutes les prestations livrables par Sun sont décrites ci-après et convenues entre Sun et le Client :

- **Évaluation des besoins du Client en matière de formation** : À l'aide d'outils d'analyse, Sun apprécie les compétences existantes et les lacunes du Client, et évalue ainsi les besoins pédagogiques de ce dernier.
- **Conception du contenu** : Sun conçoit une structure personnalisée pour l'élaboration du matériel didactique du Client, basée sur les besoins de celui-ci et conformément aux spécifications convenues mutuellement. Cette structure inclut des objectifs pédagogiques quantifiables en termes de performances et conçus pour pallier les lacunes des publics désignés par le Client.
- **Élaboration de supports** : Sun élabore des supports de cours en accord avec la structure susmentionnée. Ces supports peuvent être constitués de plans de formation, de présentations multimédia, d'illustrations, de manuels destinés au formateur et à l'apprenant et de travaux pratiques.
- **Mise en œuvre de la formation** : Les cours élaborés par Sun peuvent être dispensés par Sun ou par le Client, sur le site du Client ou au sein d'un centre de formation de Sun, conformément aux modalités convenues mutuellement.

3. Responsabilités du Client

- Le Client doit assigner un chef de projet ("Chef de projet") :
 - Conformément aux exigences de Sun, le Chef de projet du Client assure la gestion et la direction du personnel afin de garantir le bon déroulement du projet.

- Il doit fournir en temps opportun toutes les informations et ressources utiles afin de permettre à Sun de réaliser les tâches décrites dans la présente liste de services.
- Enfin, il doit être facilement joignable et disponible sur le terrain pendant la durée de la prestation.

Le Chef de projet est responsable des prestations livrées dans le cadre de l'exercice du Service.

- Le Client doit :
 - fournir à Sun des exemplaires de la documentation qu'il juge utile ;
 - offrir un espace de travail adéquat lors des visites de Sun sur site, de même qu'un accès à un téléphone, à une photocopieuse, à un fax, à une salle de réunion et à une imprimante ;
 - mettre Sun en relation avec le personnel compétent.
 - permettre à Sun l'accès à ses locaux ainsi qu'aux systèmes internes et externes nécessaires à la formation.

4. Hypothèses et dépendances

La prestation du Service par Sun est soumise aux hypothèses suivantes, ainsi qu'à toute autre condition mentionnée dans la liste de services. Sun se réserve le droit de modifier le prix, le champ d'application ou le calendrier de la prestation du Service, dans l'éventualité où l'une des hypothèses s'avère inexacte ou incomplète, ou si le Client n'assume pas l'une des responsabilités susmentionnées :

- Un chef de projet Sun se charge de coordonner les activités de gestion du projet avec le Chef de projet désigné par le Client. Le chef de projet Sun est en priorité responsable de la coordination des activités liées à la prestation du Service. Il s'occupe notamment de planifier les ressources et de vérifier que les tâches et produits livrables entrent dans le champ d'application du Service, et constitue le premier interlocuteur du Client chez Sun pour toute question relative au Service.
- Les employés du Client chargés d'assister le personnel de Sun doivent être proprement formés et compétents dans leurs domaines respectifs.
- Le Service est fourni pendant l'horaire normal de travail de Sun et en dehors des jours fériés.
- Le calendrier du Service élaboré par Sun constitue la meilleure planification possible au vu des informations en sa possession. La durée réelle du Service peut varier.
- Le cas échéant, Sun peut faire appel à des sous-traitants dans le cadre de la prestation du Service.
- Le Service prend effet à la date convenue entre Sun et le Client.
- La réception de la livraison par le Client sous-entend l'acceptation des prestations livrables décrites dans la présente liste de services.
- En raison des éventuelles informations confidentielles qu'elles contiennent, les prestations livrables par Sun sont assujetties aux modalités d'utilisation et de non-divulgation mentionnées dans le contrat de service délivré au Client ainsi que dans

toute licence additionnelle accompagnant lesdites prestations.

- Les frais engagés pour la prestation du Service ne sont pas remboursables et correspondent à la tarification de Sun en vigueur au moment de la commande. Sun peut interrompre la prestation du Service dans le but d'éviter un dépassement du budget accepté par le Client, en veillant, dans la mesure du possible, à en informer le Client au préalable et à fournir l'ensemble des prestations livrables au Client indifféremment de leur état actuel.
- Si Sun et le Client considèrent qu'une visite sur site s'avère nécessaire, le Client doit prendre en charge les frais de déplacement et de logement occasionnés.
- Le Client reconnaît et accepte que le Service, y compris les prestations livrables et les informations issues de l'exercice du Service par Sun, n'est pas conçu, ni prévu pour l'évaluation de ses employés, sous quelque forme qu'elle soit, incluant, entre autres, la sélection, la promotion, le maintien ou la compensation du personnel.

5. Contrôle des modifications

Les objectifs du contrôle des modifications ("Contrôle des modifications") se définissent comme suit :

- Évaluer l'incidence des modifications apportées au champ d'application, concernant le calendrier, les ressources et le coût du projet.
- Offrir un moyen formel d'approbation des modifications pouvant être apportées à la présente liste de services.
- Consigner toutes les modifications à apporter aux ressources pédagogiques du projet relatives à la liste de services.

Si le Client souhaite modifier une ressource entrant dans le champ d'application de la liste de services, ce changement ("Changement") relève de l'appréciation exclusive de Sun et doit s'effectuer selon la procédure indiquée ci-après :

Si le Changement est considéré de type matériel, le formulaire standard de demande de modification (le "Formulaire") doit être dûment rempli par Sun et envoyé au Client. Avant que Sun ne procède au Changement, Sun et le Client doivent donner leur accord écrit eu égard au Changement décrit dans le Formulaire, notamment sur l'incidence des modifications apportées au champ d'application, concernant le calendrier, les ressources et le coût du Service. Une fois le Changement accepté par le Client, celui-ci doit signer et renvoyer le Formulaire à Sun, puis modifier son bon de commande afin d'y inclure les frais supplémentaires liés au Changement ou fournir toute autre garantie de paiement requise par Sun. L'acceptation du Changement tel qu'il est décrit dans le Formulaire entraîne la modification du Service que Sun s'engage à fournir conformément à la présente liste de services. En cas de désaccord du Client vis-à-vis de tout changement ayant une incidence sur le calendrier, les ressources ou les tarifs, les parties doivent remplir leurs obligations quant au Service, conformément à la liste de services.

Ce Service est soumis au contrat de services existant conclu entre Sun et le Client et régissant la livraison des Services. S'il n'existe pas de contrat de services régissant la livraison des Services entre Sun et le Client, la livraison des Services par Sun est soumise aux termes disponibles à l'adresse www.sun.com/sales/salesterms. La présente Liste de services ou SOW ne constitue pas une offre de la part de Sun. Sauf indication contraire, les Services décrits ci-dessus ne sont proposés que dans le pays susmentionné, dans les limites de leur disponibilité. Toute mention du « Client » dans cette Liste de services pourra recevoir les Services.

Dernière révision : Janvier 2009